

Discours de Monsieur le Président

Mes Chers Collègues,

Notre 4^e réunion ordinaire 2011 se tient dans un contexte particulier dont nous devons tenir compte, et que nous devons avoir présent à l'esprit lors de nos décisions.

La crise économique et financière, qui fragilise l'Europe par ses répercussions, a des incidences indirectes sur notre collectivité. Le défaut partiel de la Grèce, et peut-être demain de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal, a deux conséquences immédiates en plus de la relative récession économique qui pèse sur l'emploi.

Première conséquence : l'Europe, et donc la France, va devoir se porter garante sur 50 % de la dette de la Grèce. Cela aura pour effet d'augmenter l'endettement potentiel et obligera l'Etat, quel que soit le Gouvernement, à durcir l'obligation d'équilibre budgétaire -donc les contraintes vis-à-vis des collectivités.

Deuxième conséquence : les banques vont devoir absorber le non-remboursement de leur prêt grec. Elles le peuvent, elles ont fait d'importants bénéfices. Mais pour respecter les ratios prudentiels, elles vont devoir se recapitaliser et freiner les prêts aux collectivités.

Une d'entre elles, Dexia, ne supportera pas le choc et va être démantelée ; cela représentera une charge supplémentaire pour l'Etat car il est vraisemblable qu'une partie des prêts des collectivités devra être renégociée.

Nous n'avons pas d'emprunts toxiques, notre endettement est raisonnable et grâce aux décisions que vous avez su prendre à temps, avec courage, dans le cadre du plan de sauvegarde, nous avons restauré notre capacité d'autofinancement.

Pour autant, **la réalité nous impose la prudence**, nous n'avons pratiquement plus d'autonomie fiscale, ce qui veut dire que nous dépendons des dotations de l'Etat et de l'évolution de nos dépenses obligatoires.

D'où une constante vigilance avec, en particulier, une **politique de provisions pour « charges à venir »**.

Il n'est ainsi pas possible, dans les prévisions, de se référer aux comptes de l'année 2011 où vont apparaître 2 recettes exceptionnelles :

- 4.5 M€ de recettes du Fonds de péréquation national des droits de mutation (recette aléatoire),
- 10.6 M€ de compensation financière, par l'Etat, de l'ex API (allocation parent isolé), dans le cadre de la mise en place, par le Conseil général du RSA (revenu de solidarité active) – somme finalement trop élevée, qui sera réduite à 4.1 M€ en 2012, soit une baisse de 6.5 M€ par rapport à 2011.

Nous devons être d'autant plus attentifs qu'une diminution des dotations de l'Etat est actuellement à l'étude et qu'il est possible qu'il y ait une réduction drastique du crédit bancaire.

Mes chers collègues, **ce discours n'est pas destiné à vous faire peur, ou à vous préparer à abandonner un certain nombre de projets. Au contraire, la lucidité nous permet, en prenant les bonnes décisions à temps, de pouvoir continuer à investir**, d'assumer nos responsabilités et d'engager une politique ambitieuse que ce soit dans le domaine économique, culturel ou touristique.

Cette réunion n'est pas le temps pour présenter un programme d'actions. Pour cela, nous aurons prochainement les orientations budgétaires puis le BP.

Il y a cependant quelques rapports importants, nous allons les examiner. Il y en a un que je voudrais expliciter de manière à ce que les choses soient claires.

Il vous est proposé **d'adhérer à la création d'une association Biogaz Vallée dont le but, je le rappelle, est de faire naître une filière complète concernant la méthanisation**. Une filière complète, cela veut dire : recherche, formation, développement d'entreprises capables de fournir les matériels mais aussi la maintenance - avec, en appui de la recherche, un démonstrateur capable d'optimiser les process.

Ce dossier est différent de celui du méthaniseur de la Sem Energie, il ne lui est pas lié même s'il est évident qu'il y aurait un intérêt complémentaire comme d'ailleurs avec toutes les installations qui pourront voir le jour dans l'Aube.

Un démonstrateur n'a pas besoin d'être installé sur le réseau de chaleur de l'agglomération et nous aurons, le moment venu, à en décider le lieu d'implantation lorsque l'association Biogaz Vallée sera instituée, installée, qu'elle aura levé des fonds privé et public, que nous aurons décidé la création du laboratoire et du démonstrateur. Rien n'étant encore décidé définitivement, toute polémique sur le sujet est prématurée.

Mes chers collègues, conduire une collectivité, c'est faire des choix, engager des politiques qui dérangeront parfois, c'est aussi faire partager des ambitions afin que l'action soit efficace. C'est notre rôle d'élu, assumons le.

Philippe Adnot,
Sénateur,
Président du Conseil général de l'Aube